



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

22 décembre 2022

## L'AMF met en garde le public contre plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés

L'Autorité des marchés financiers (AMF) publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.

Voici la liste des nouveaux sites récemment identifiés dans la catégorie biens divers :

- Bcicholding.com
- www.eliostrategy.com
- www.lembrege-capital.com
- www.massardinvestissement.com

Toute offre d'investissement dans des biens divers doit être enregistrée à l'AMF pour être commercialisée. La [liste blanche](https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUIITS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf) URL = [https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO\_PDFS/LISTE\_PRODUIITS\_BIENS\_DIVERS/produits\_biens\_divers.pdf] des offres enregistrées en biens divers est consultable sur le site internet de l'AMF.

Depuis le 1er janvier 2022, l'AMF a ajouté 20 noms sur sa liste des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers, dont 12 en catégorie « vins ».



Depuis la création en 2017 d'une liste noire concernant les offres de biens divers non autorisées, l'AMF a inscrit plus de 300 adresses de sites sur cette liste qui concernait tout d'abord les diamants et qui s'est ensuite étendue à des offres d'investissement en cheptel bovins, vins et champagnes notamment.

La liste de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers est disponible sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace Épargnants → Protéger son épargne → [Listes noires et mises en garde](http://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Protéger-son-epargne/Listes-noires) URL = [http://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Protéger-son-epargne/Listes-noires]) et sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service – ABE IS (rubrique :

[Épargne → Se protéger contre les arnaques → Les listes noires des sites internet et entités non autorisés](https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-protéger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entités-non-autorisés)

URL = [https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-protéger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entités-non-autorisés]).

Attention, cette liste est mise à jour régulièrement mais ne prétend pas être exhaustive, car de nouveaux acteurs non autorisés apparaissent régulièrement. Par ailleurs, les décisions d'enregistrement délivrées par l'AMF sont consultables sur le site internet de l'AMF. Si l'acteur qui vous sollicite ne figure pas sur cette liste, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations. En cas de sollicitations douteuses, nous invitons les personnes concernées à nous les signaler par téléphone, le formulaire en ligne ou l'application AMF Protect Epargne.

**Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers :**

AMF : <http://www.amf-france.org/> URL = [http://www.amf-france.org/] ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h.

Formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/demande-de-renseignements> URL = [https://www.amf-france.org/fr/demande-de-renseignements]

Vous pouvez aussi consulter l'application AMF Protect Epargne : <https://protectepargne.amf-france.org/> URL = [https://protectepargne.amf-france.org/]

## **À propos de l'AMF**

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [https://www.amf-france.org]*

CONTACT PRESSE \_\_\_\_\_



## En savoir plus


- Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés
- Liste des offres d'investissement en biens divers enregistrées auprès de l'AMF

### Mots clés

BIENS DIVERS

MISE EN GARDE

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS





MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

14 janvier 2025

L'AMF et l'ACPR mettent en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent en France des investissements sur le Forex et sur des produits dérivés sur...



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

10 janvier 2025

Crypto-actifs : l'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs non autorisés



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 janvier 2025

L'AMF met en garde le public contre l'offre frauduleuse d'investissement en Forex de la plateforme de trading LIVAXXEN



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*